

L'Université de Lille souhaite soutenir ses unités de recherche pour l'internationalisation de leurs partenariats.

Les projets attendus pourront viser à :

- Développer des collaborations bilatérales (3000€ maximum)
- Organiser des rencontres au sein d'un réseau international constitué pour déposer un projet européen (5 000 € maximum)
- Créer un Laboratoire Associé International (LAI, 3 000€ sur 1 an pour le montage, puis 24k€ pour 3 années de fonctionnement et un demi contrat doctoral pour une thèse en cotutelle). Dans le cas des LAI, on se référera à la note ci-jointe qui décrit les attendus.

Conformément au projet d'établissement, seront privilégiés les partenariats avec des pays d'Europe du Nord-ouest, de l'euro-région transfrontalière, du Brésil, de la Chine, et plus généralement des établissements classés au-delà du niveau 200. Le dossier devra clairement mettre en avant la plus-value attendue pour la création du partenariat (compétences complémentaires, équipements...).

Le montant total de l'action est de 100 000 €, qui pourront être complétés par une dotation du service relations internationales. Les montants attribués seront modulés selon la distance du partenariat et le nombre de personnes impliquées.

Dans le cadre de cette enveloppe financière, seules des dépenses liées à des missions (transports, hébergements, prestations...) ou à du fonctionnement pourront être sollicitées. Le budget pourra faire apparaître en recette, un ou plusieurs cofinancements de l'action envisagée. Le partenariat ne devra pas être déjà financé par une autre source.

Dans le cas des LAI, un équilibre des moyens impliqués (ETPT et budget) entre les partenaires est attendu, et les LAI seront de préférence montés avec 1 seul partenaire pour ne pas complexifier et retarder leur mise en œuvre. Pour les LAI, une dotation de fonctionnement pluriannuelle (reportable) sera mise en place à la date de démarrage et pour 4 années (1 année de montage + 3 années de fonctionnement). Pour les collaborations bilatérales et les réseaux européens, la dotation devra être consommée sur l'exercice budgétaire 2019.

Candidature

Les demandes sont à saisir via l'application : <https://appel-a-projet-interne.univ-lille.fr/>

L'application de saisie des demandes est ouverte :

- jusqu'au **08 février 2019 à 12h. pour les projets de collaborations bilatérales et les constitutions de réseaux européens**
- jusqu'au **07 mars 2019 à 17h00** pour les **projets de laboratoires associés internationaux**

(Pour accéder à l'application, il vous sera demandé de vous identifier à l'aide de votre identité université de Lille)

Evaluation

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- La qualité scientifique du projet proposé ;
- L'effet structurant et l'adéquation avec les priorités scientifiques de l'Université de Lille, tels qu'ils figurent dans le projet d'établissement, le respect de la priorité géographique indiquée ci-dessus ;
- La qualité et la complémentarité des unités de recherche, l'existence de partenariats préalables ;
- L'implication de jeunes enseignants-chercheur-e-s et chercheur-e-s en fonction depuis moins de 5 ans ;
- Les perspectives sociales, économiques ou culturelles ;
- La précision du calendrier des activités ;
- Dans le cas des LAI, l'équilibre des moyens humains et financiers.

Rapport

A la fin du projet, il sera demandé aux porteurs un rapport de 2 pages ainsi que le récapitulatif des dépenses effectuées. Dans le cas des LAI, un rapport d'avancement sera fourni annuellement.

Pour toute question, la Direction de la Mise en Œuvre de la Politique Scientifique est à votre disposition: dmeops@univ-lille.fr